

Madame Josette DURAND

Crèches sur Saône le 19 Mai 2025,

Monsieur Yannick DURAND

01750 SAINT LAURENT SUR SAONE

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Mairie de SAINT DIDIER SUR CHALARONNE

Objet : Modificationn°2 du PLU

Enquête publique.

Nous sommes titulaires des parcelles référencées ZX 229 et ZX 231 au cadastre de la commune de SAINT DIDIER SUR CHALARONNE dans le quartier d'ONJARD. Un abri a été construit en 2012 sur la parcelle ZX 229 avec une décision d'accord préalable de Madame le Maire de la commune. En 2021 les parcelles ZX 98, ZX 228, ZX 230 dont nous étions titulaires ont été cédées.

Yannick DURAND est reconnu en qualité de travailleur handicapé et bénéficie d'une allocation aux adultes handicapés suite à une décision de la MDPH de l'AIN en date du 27 Juillet 2021. Je suis sa curatrice depuis le 5 Octobre 2023 en vertu d'un arrêt de la Cour d'Appel de LYON qui m'a nommée en remplacement de l'UDAF de l'AIN.

Nous avons l'honneur de vous écrire dans le cadre de la modification n°2 du PLU de la commune de SAINT DIDIER SUR CHALARONNE prescrite par un arrêté de Monsieur le Maire en date du 17 Janvier 2024 et de l'enquête publique ouverte pour cette modification.

Nous sollicitons le classement en zone UH des deux parcelles concernées.

Notre demande est fondée sur la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 et plus particulièrement sur son titre IV, articles 126 à 177 ainsi que sur le Code de l'Urbanisme.

L'article L 153-31 du Code de l'Urbanisme édicte les conditions à remplir pour une modification. Notre demande s'intègre dans ces conditions. **La situation est la suivante : la viabilisation est réalisée.** Le quartier a été classé en zone A alors qu'il est urbanisé. **L'assainissement collectif, le réseau électrique et le réseau des courants faibles : téléphonie et fibre sont présents et une canalisation des eaux pluviales est présente sur le terrain.** Enfin ce classement en zone UH ne porte aucun préjudice à une activité agricole.

Nous espérons avoir retenu votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur en l'expression de notre considération distinguée.

Josette DURAND

Yannick DURAND